

Les Financements du Conseil général dans le domaine des rivières

Mardi 22 Juin 2010

Aménagement-Mise en valeur des cours d'eau

-Etudes générales

Diagnostiques écologiques et hydrauliques

Elaboration de programme d'actions par bassin versant

-Aménagement des berges, restauration

Restauration de la végétation

Ouvrages hydrauliques (modification, effacement, restauration)

Renaturation

Curages très localisés

Défense contre les inondations

-Etudes de réduction de vulnérabilité

-Equipement de surveillance

-Bassin de régulation

En dérivation du cours des rivières

Taux de financement

- **Un taux unique de 35 % sur le montant HT**
Communes rurales ou urbaines et groupements
- **Possibilité de dépasser le taux global de 80 % en cas de déplafonnement de l'Agence de l'eau pour:**
 - Les travaux de décloisonnement**
 - Les opérations de restauration/renaturation**